



COMMUNE DE ST-CERGUE

Election du Syndic du 7 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Demain Ensemble » comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur, Stéphan Natalini, élu tacitement Syndic pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le président
Pierre Martin

La vice-secrétaire
Murielle Jélik

St-Cergue, le 7 avril 2026